



## Liquidation judiciaire-cession de fonds

Par **pani**, le **18/07/2008** à **10:10**

Bonjour,

Notre fonds de commerce est en liquidation. 2 propositions d'achat ont été faites au mandataire : 1 à 20.000€ et 1 à 25.000€ de la part de l'ancien propriétaire du fonds et propriétaire des murs. Cette 2e offre risque d'être acceptée mais elle comporte une clause : que nous engagions aucune poursuite judiciaire. En effet le fonds est invendable car n'étant pas aux normes est interdit au public. Nous avons été escroqués lors de notre achat.

Le mandataire peut-il nous obligés à accepter cette offre?

Pouvons-nous engager une procédure sans l'avis du mandataire?

Quels sont les recours possibles?

Par avance, merci de vos réponses

cordialement